2022

Bilan de Compétences

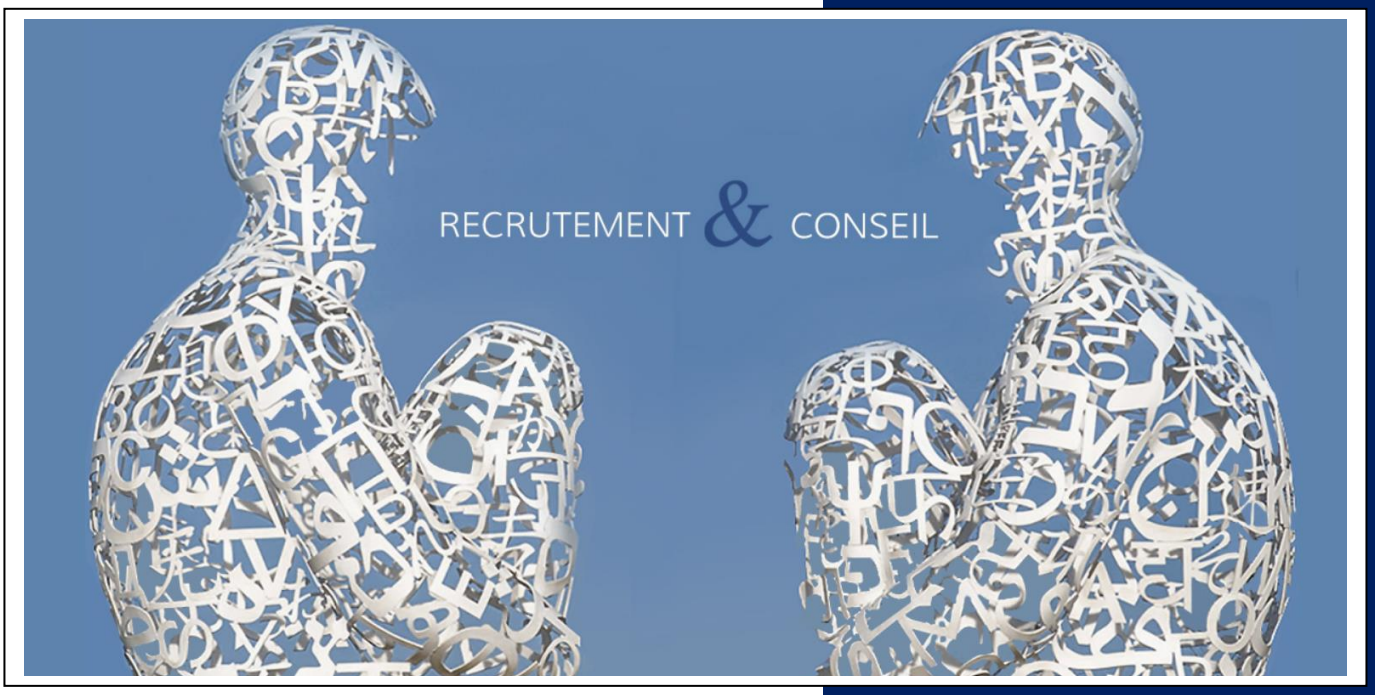

Cabinet DE CORGNOL & AGNÈS

50 Rue Saint Fort
33 000 BORDEAUX

Document remis au stagiaire avant son inscription
(Article L 6353-8 du Code du Travail)

Version du 03/12/2021

B I L A N D E C O M P E T E N C E S

Bilan de Compétences

Dans quel but ?

Que l'objectif de votre démarche de Bilan de Compétences soit une **mobilité**, **un point d'étape sur votre carrière** ou **une reconversion**, les Consultant(e)s du Cabinet DE CORGNOL & AGNES sont présents pour définir avec vous, le projet professionnel le plus aligné avec vos aspirations, vos ressources et vos compétences actuelles et futures. Le Bilan de Compétences est un espace de dialogue, de réflexion, de projection et de co-construction d'un projet professionnel. Cette méthode a pour but de vous faire progresser dans votre parcours.

Objectifs pour le bénéficiaire :

- ✓ **Reprendre confiance en soi** et faire un **point sur sa carrière ;**
- ✓ **Définir un projet professionnel** en adéquation avec ses **ressources actuelles/futures**, ses **aspirations** et ses **valeurs.**

Pour qui ?

Le public concerné est : **Les salariés, les fonctionnaires et agents non titulaires des fonctions publiques, les non-salariés (commerçants, artisans, professions libérales…).**

Sur quelle durée ?

L'ensemble, valorisé à **20 heures** se déroule sur une amplitude moyenne de + ou - **6 à 8 semaines**, à raison d'une séance par semaine (en présentiel, ou à distance).

Comment se déroule-t-il ?

*Pour rappel de l'Article R6313-4 du Code du Travail, le **Bilan de Compétences**, action concourant au développement des compétences, se déroule comme suit :*

Phase d'accueil *(1ère rencontre exploratoire, d'une heure environ)*

- Rappel de la réglementation - Engagements déontologiques
- Validation des attentes - Présentation du déroulement du bilan

Phase d'investigation

- ÉTAPE 1 : Analyse du parcours professionnel
- ÉTAPE 2 : Validation du portefeuille de compétences
- ÉTAPE 3 : Évaluation de la personnalité, des préférences professionnelles
- ÉTAPE 4 : Validation du Projet Personnel & Professionnel

Phase de restitution

- ÉTAPE 5 : Cadrage du plan d'actions

Quel tarif & quel(s) financement(s) possible(s) ?

Son coût est de **1830 euros HT** soit **2200 euros TTC** (TVA 20%).

Son financement peut être prise en charge soit par **l'utilisation de votre CPF** (via le site Moncompteformation.gouv.fr), et/ou soit directement par l'entreprise - pour tout ou partie - et imputable au **Plan de Développement des Compétences**, voire par un financement personnel du bénéficiaire.

B I L A N D E C O M P E T E N C E S

Comment s'inscrire ?

Pour de plus amples informations, et/ou vous engager dans la démarche, veuillez contacter notre cabinet au standard (05.35.54.27.82) pour un premier contact.

Le délai de démarrage de l'accompagnement est en moyenne de 2 à 3 semaines selon planning.

En cas de situation de handicap, et en fonction de celle-ci, nous adapterons nos moyens pédagogiques et techniques pour répondre au mieux à vos besoins.

Moyens pédagogiques, suivi et évaluation

Notre Bilan de Compétences, "sur mesure", est réalisé par des consultants RH polyvalents et rompus à l'exercice de l'accompagnement professionnel des salariés ou demandeurs d'emploi *(Psychologues du travail, Professionnels RH, Associés du Cabinet).*

=> Une méthodologie et un cadre de travail au service de votre projet :

- Une **série d'entretiens structurés** en face-à-face, ou en visio-conférence ;
- La passation d'inventaires de personnalité, de **tests psychotechniques**, de mises en situation avec un débriefing approfondi ;
- Un **suivi personnalisé** pendant et après l'accompagnement ;
- La **remise d'un rapport de synthèse**.

Quel intervenant ?

Sous la conduite d'un(e) Consultant(e) référent(e), dans le respect de la déontologie et d'une stricte confidentialité :

Julien VILLETTE, *Consultant RH – Psychologue du Travail*

Expertise de plus de 12 ans en Accompagnement Professionnel, Gestion de carrières & RH.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

☑ *Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur*

☑ *Compte-rendu, rapport, mémoire*

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

☑ *Questions orales ou écrites (QCM…)*

☑ *Mise en situation*

❑ *Fiches d'évaluation*

❑ *Dossiers à réaliser*

De plus, un entretien de suivi (téléphonique/visio-conférence, ou présentiel) est proposé au bénéficiaire 6 mois après la clôture de son Bilan de Compétences.